

TRIMESTRIEL

N° 10

BULLETIN

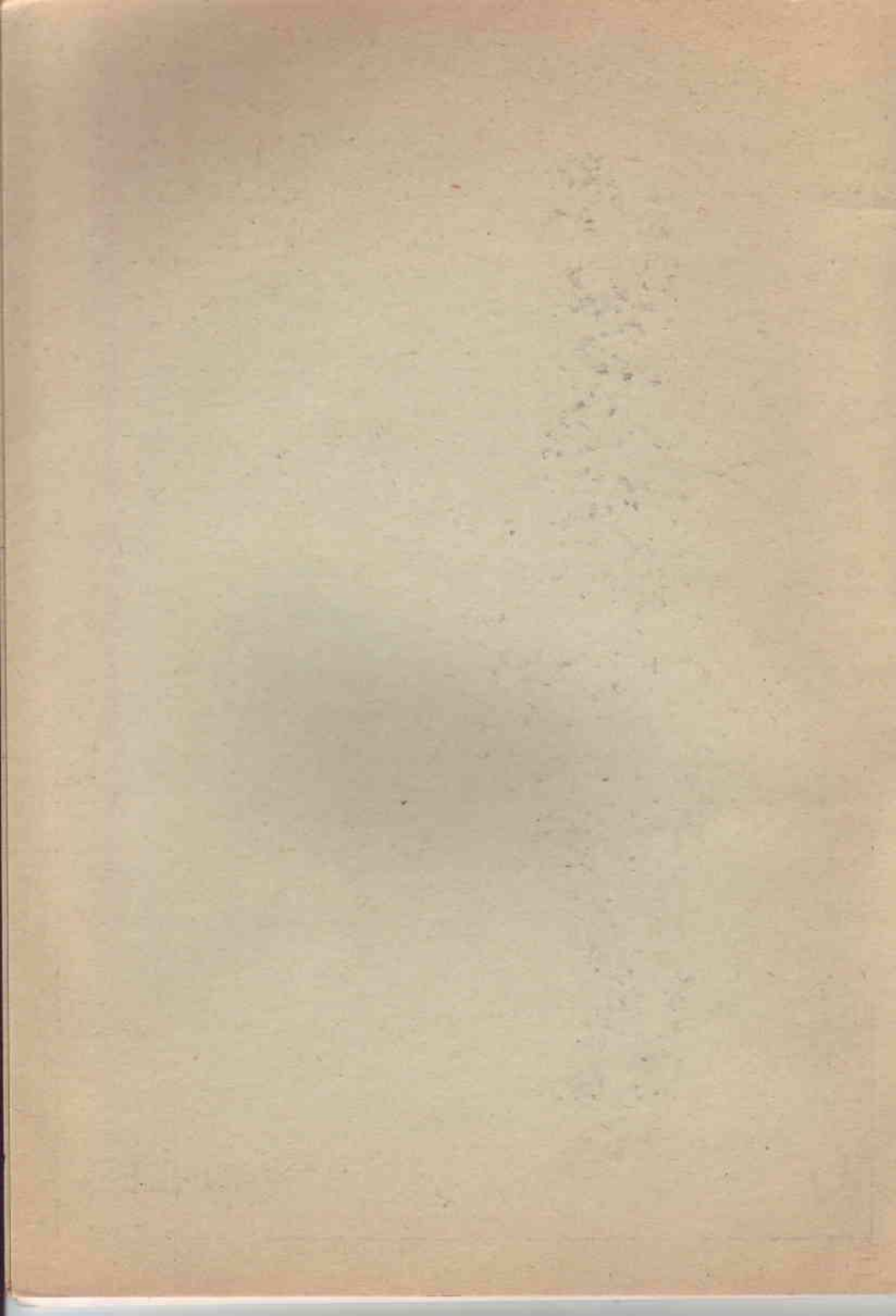
LA GAZETTE
*des Postiers
Philatelistes*



A
V
R
I
L

1
9
7
6

3^{ème} ANNEE



LA GAZETTE

DES POSTIERS PHILATELISTES

Bulletin d'Information et de Documentation.

Bulletin trimestriel : 3^e année - N° 10 - Avril 1976

Le numéro : 1 F 50 - Abonnement : 5 F.

*
* *

POSTIERS PHILATELISTES : Association déclarée sous
N° 52748 (loi de 1901).

Président d'Honneur : M. AUDEBERT.

Président fondateur : M. ROUSSOT.

Bureau national :

Président : M. GAYOUX.

Vice-Présidents : MM. GLEIZES et SOUCHON.

Secrétaire : M. CHOPINEAU, Receveur P.T.T.
78320 LE MESNIL-SAINT-DENIS.

Secrétaire Adjoint : Mme VERGNAUD.

Trésorier : M. LIFLARD, 47, avenue du Président-Wilson,
94340 JOINVILLE-LE-PONT.

Trésorier Adjoint : M. CHAPELLE.

Service des Echanges : M. OLIVE, 79, avenue Philippe-Auguste,
75011 PARIS (C.C.P. Paris 9281-73).

Service de la Marcophilie : M. VEZIES, 3/211, place de la Gare,
91130 RIS-ORANGIS
(C.C.P. Paris 1864).

Service des Nouveautés : M. DALLOZ, B.P. n° 1,
77350 LE MEE-SUR-SEINE
(C.C.P. Paris 12 398 25).

Bibliothèque : M. BUISSET, 6, impasse Agnès-Sorel,
94130 NOGENT-SUR-MARNE.

SOMMAIRE

	Pages
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE	3 et 4
LA LETTRE RADIOMARITIME (Quand lettres et radios...) ..	5
COMPTE RENDU EXPOSITION DES GROUPES	6 et 7
SERVICE DES NOUVEAUTES	9
LES FLAMMES D'OBLITERATION	11 et 12
PETITES ANNONCES	13
COURRIERS CONVOYEURS UTILISANT LE CACHET AMBU- LANT	14 et 15
TIMBRES TYPE SAGE + 1/2 CENTIME	16 et 17
L'AUTOMATION	18-19 et 20

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Réunis le 7 mars, 2124 adhérents présents ou représentés sont accueillis par le Président GAYOUX qui ouvre la séance en remerciant tous les présents et en particulier ceux qui ont fait un long déplacement. Il exprime les excuses de M. AUDEBERT, Président d'honneur, et de M. DALLOZ qui ont été empêchés de participer à la réunion.

M. GAYOUX constate la vitalité de l'association qui compte actuellement plus de 3100 adhérents et nous fait part de son intention d'organiser une exposition internationale à l'occasion du 25^e anniversaire. En effet, les manifestations du 20^e anniversaire et les expositions des Groupes ont été de réels succès qui incitent notre Président à poursuivre son effort pour la grande satisfaction de tous. Le Président passe ensuite la parole aux responsables des services.

M. CHOPINEAU, Secrétaire général, reprend rapidement le compte rendu de l'assemblée générale de 1974 et c'est au tour de M. LIFLARD, Trésorier, d'exposer son rapport financier : l'association compte exactement 3135 adhérents dont 2347 actifs. Les dépenses sont en progression avec, en particulier, l'édition de la GAZETTE en augmentation de 3000 F.

Le rapport financier et ceux des commissaires aux comptes sont adoptés à l'unanimité.

ECHANGES. — M. OLIVE voit son « chiffre d'affaires » augmenter de 5 %, 1280 carnets ont été mis en circulation, mais il déplore la disparition de trois circulations totalisant 12460 F. La perte est très lourde pour la société. Afin d'éviter de nouvelles « pertes », le chef des échanges propose la suppression de la mention URGENT et de l'affranchissement philatélique sur les paquets contenant les circulations. Il estime que ces précautions élimineront les tentations.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition importante qui sera rappelée fréquemment par le secrétaire de la GAZETTE.

MARCOPHILIE. — M. VEZIES constate la même augmentation de son service. Il exprime sa satisfaction de disposer de fonds de roulement plus importants à la suite de l'élévation du montant des provisions.

NOUVEAUTES. — M. VEZIES fait le compte rendu de son ami DALLOZ absent. Là aussi tout marche bien.

BIBLIOTHEQUE. — De nouveaux documents ont été acquis par le responsable, en particulier le « catalogue spécialisé des timbres de France, YVERT ».

La liste des ouvrages est disponible et peut être envoyée à ceux qui la demanderont.

GAZETTE. — M. GLEIZES souhaite toujours recevoir des articles. Il remercie ceux qui lui en envoient régulièrement. La marcophilie, ancienne ou moderne, tient une grande place dans notre revue mais la Gazette

est l'œuvre de tous. Les articles sur les timbres seront donc les bienvenus.

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

PROPOSITIONS ET VŒUX

— Par lettre, M. VERNOS demande plus de carnets de circulations et plus tôt dans la saison. Le chef des échanges s'efforce de donner satisfaction à tout le monde, mais il faut tenir compte qu'il est pratiquement impossible de superposer le début de la saison philatélique avec la fin de la précédente.

— M. SOUCHON souhaite que la parution des nouveaux ouvrages philatéliques soit mentionnée dans la Gazette.

— M. VEZIES propose l'édition d'une brochure à l'intention des débutants et de mettre à profit l'exposition du 25^e anniversaire pour la parution de cette plaquette.

Ce vœu ayant été accepté par l'assemblée, M. VEZIES est chargé de centraliser les articles.

— M. GARCIA propose de porter la cotisation à 15 F pour aider les groupes. Le Trésorier se déclare contre et est disposé à aider les groupes en difficulté : les responsables de groupes présents ne jugent pas nécessaire l'augmentation de la cotisation.

Sur proposition d'un adhérent, l'assemblée générale donne pouvoir au bureau national jusqu'à la prochaine assemblée, d'augmenter, en cas d'extrême urgence, la cotisation d'un montant maximum de 5 F.

L'assemblée procède ensuite à l'élection des membres sortants. Sont élus à l'unanimité MM. LASSERRE, DALLOZ, AUDEBERT, CHOPINEAU, LIFLARD, GARCIA, HORNÉ et EMERY.

L'ordre du jour étant épuisé il est procédé au tirage de la tombola. Les adhérents suivants ont gagné un lot qui leur parviendra par un responsable de province, un service ou un collègue présent :

2371	3076	294	951	318	2964	1658	478	2333	3136	2615	2618	1202	3056
2921	862	910	Billard	2459	1612	1111	1301	3001	1279	1584	2334	594	
1422	1123	3134	1800	2896	1251	1741	2782	2385	2737	1367	2754	1030	582
2500	1657	1943	2478	277	2269	790	2595	2348	154	1500	1191	2392	1211
1646	2390	873	2668	1511	2721	1378	Landry	2032	2824	2878	2507	2620	
1991	804	3010	2939	891	2694	493	1547	81	2056	2407	2785	120	2962
928	622	2608	953	2976	2790	2875	1155	1334	2961	679	1607	2946	949
2905	206	2480	85	135	285	12	2755	3053	2959	967	2200	844	2431
1293	641	Hélias	526	2394	1241	3008	1176	2321	38	1748	2344	2683	2822
960	843	2532	2915	2381	253	1207	770	1088	1629	2816	201	1759	1358
1478	658	2237											

CHOPINEAU.

N'UTILISEZ PLUS DE TIMBRES DE COLLECTION

(Commémoratifs, surtaxe, tableaux...)

pour l'affranchissement des CIRCULATIONS

(Vœu adopté par l'Assemblée générale - Voir compte rendu)

QUAND LETTRES ET RADIOS FONT BON MÉNAGE

C'est de l'union de ces deux moyens de communication, en apparence bien opposés, qu'est née la « lettre radiomaritime » ou « SLT » pour les initiés.

Cet hybride a été créé pour répondre aux désirs des marins et de leurs familles de se sentir moins isolés lors de très longs voyages. Alors que le radiotélégramme coûteux est, par là-même, toujours bref, la « lettre radiomaritime » aux tarifs très bas permet d'oublier un peu la séparation et de rassurer ceux qui sont si éloignés les uns des autres ; aussi n'est-il pas étonnant que la majorité des « SLT » soient échangées entre Saint-Lys radio et les chalutiers de grande pêche ou les pétroliers allant au Golfe persique.

Pourquoi le terme « lettre radiomaritime » : simplement parce que le trajet entre la station et les bureaux de poste est confié à l'acheminement postal, le trajet station-navires est confié aux ondes radio. Chaque matin, Saint-Lys radio reçoit au courrier, sous enveloppes de service, les lettres radiomaritimes venant de tous les coins de France, mais surtout de Bretagne et Normandie. Inversement, chaque soir, partent de la station toutes celles qui ont été reçues des navires depuis 24 heures. Elles sont dactylographiées sur une formule spéciale et oblitérées avec le timbre à date de la station. Devant l'accroissement du trafic, le bon vieux timbre à date manuel a été remplacé, il y a quelques années, par une machine à oblitérer, munie d'une flamme. L'illustration en a été conçue et dessinée par un jeune technicien de Saint-Lys radio qui a récemment soumis à l'approbation de l'Administration un nouveau projet de flamme, celle en vigueur actuellement stylisant notamment le paquebot **FRANCE**.

A l'occasion de la mise en service de cette nouvelle flamme, les Postiers Philatélistes de la Haute-Garonne organisent les 8 et 9 mai 1976 une Exposition à Saint-Lys radio ; seront présentées : des enveloppes radiomaritimes avec leurs cas spéciaux d'acheminement irrégulier ; l'étude Région Midi-Pyrénées pour laquelle le groupe Haute-Garonne a obtenu le Prix de la Direction Régionale de Bordeaux, une étude sur les timbres et affranchissements **TAAF**.

Groupe de la Haute-Garonne.



EXPOSITION DES GROUPES

Le groupe de la Gironde des Postiers philatélistes a organisé du 28 novembre au 14 décembre 1975 sa troisième exposition. Elle s'est déroulée dans le hall, entièrement rénové, de l'ancienne R. P. de Bordeaux, 13, rue du Palais- Galien.

Décidée lors de l'assemblée générale à Paris, en mars 1975, cette manifestation a été basée sur la participation des groupes régionaux ou départementaux.

C'est la première fois en vingt-trois années d'existence que l'association des « Postiers Philatélistes » réunit autant de panneaux (250 au total).

Les sept groupes suivants ont envoyé leur participation.

- Bureau Central Radio : La III^e République.
- Haute-Garonne : Région Midi-Pyrénées.
- Loire : Histoire du Forez.
- Loiret : Histoire Postale du Loiret.
- Gironde : Sports aux P.T.T.
- Seine-Saint-Denis : Histoire de la Poste par le timbre.
- Rhône : Promenade Philatélique en France.
- Nice : Les Alpes-Maritimes.

Il y a eu en outre 61 participations individuelles, pour un total de 3 000 feuilles d'albums.

L'inauguration a eu lieu le 8 décembre sous la présidence de M. DOM, Directeur régional des Services Postaux et de M. LACOSTE, adjoint au Maire de Bordeaux, représentant M. CHABAN-DELMAS.

Les récompenses suivantes ont été attribuées lors de cette manifestation :

- Prix offert par M. le Secrétaire d'Etat aux P.T.T. : Groupe du Rhône.
- Prix offert par M. le Directeur des Services Postaux de Bordeaux : Groupe Haute-Garonne.
- Prix offert par M. le Maire de Bordeaux : M. SOUCHON, de Lyon, pour sa collection sur le département du Rhône.

Une médaille commémorative a été offerte par le Groupe des Postiers Philatélistes de la Gironde à chaque exposant.

Tous les amateurs de timbres ont pu admirer de fort belles collections, consacrées notamment aux vieux Français, marques postales, territoires de l'Antarctique, aux variétés ainsi que des présentations thématiques, oiseaux, sports, aviation, etc.

Parmi tous les panneaux, une participation a retenu l'admiration des visiteurs par sa présentation et la qualité des timbres : c'est celle

de Mlle LERIQUE pour sa collection de Vieux Français. Sur six panneaux, toutes les premières émissions avec leurs raretés étaient présentées : Vermillon (qualité superbe), Bleu de Prusse, Bloc report sur les émissions de Bordeaux, tous les groupes allégoriques, etc.

Nous avons eu également un très grand nombre de collections sur les Terres Australes et Antarctiques grâce à deux Groupes spécialisés (B.C.R. et Saint-Lys Radio).

Quelques panneaux d'entiers Postaux présentés par M. BAUBAN intéressèrent le public, car ces cartes un peu particulières sont rarement présentées en exposition.

La collection très avancée sur les marques postales et oblitérations de Bordeaux présentée par M. DUBRUELH a été très appréciée des Bordelais.

Une dizaine d'écoles sont venues à notre exposition et chaque fois, nous avons organisé des visites commentées à leur intention. Pour les jeunes, ce sont surtout les collections thématiques qui ont retenu leur attention, ainsi que le fameux « Vermillon ».

L'exposition a été présentée conjointement avec le Musée Postal d'Aquitaine qui exposait cette année un grand nombre de documents postaux relatifs à la Poste aux chevaux dans notre région.

Une scène d'auberge venue du Musée de Saint-Macaire a été reconstituée pour cette occasion. Des costumes de postillons, des relais de Poste, des diligences ou des malles Postes accompagnaient cette présentation.

Un appareil Téléx branché sur l'Agence France-Presse nous a été prêté par la Direction des Télécommunications de Bordeaux. Cet appareil peu connu du grand public a suscité bon nombre de questions.

Devant le succès des différentes expositions réalisées à Bordeaux, avec nos amis du Musée Postal d'Aquitaine, nous pensons être en mesure de présenter une nouvelle manifestation l'an prochain.

J.-C. GARCIA,
Président du Groupe des P.P.
de la Gironde.



**CE QUE NOUS APPORTONS
AUX COLLECTIONNEURS
LEUR EST INDISPENSABLE**

TOUT POUR LA PROTECTION
ET LA MISE EN VALEUR
DE TOUTES LES COLLECTIONS



**LE PLUS GRAND CHOIX
EN FRANCE
DE MATERIEL
PHILATELIQUE
ET NUMISMATIQUE**

Catalogue gratuit sur demande

EDITIONS IMAGE DOCUMENT

5, rue Saint-Romain, 75006 PARIS

Tél. : 222-39-22. - 222-94-26

Métro : « Vaneau » et « Duroc »

Adresse postale : B.P. 125 - 75 262 Paris Cedex 06

SERVICE DES NOUVEAUTÉS

Boîte Postale n° 1 — 77350 LE MEE-SUR-SEINE

C.C.P. 12398-25 Paris

(Responsable : M. DALLOZ)

EUROPA 1976 tous pays

Comme chaque année, ces timbres font l'objet d'un bulletin de souscription annexé ci-après.

Une avance de 30 F par série est demandée aux souscripteurs.

AVIS TRES IMPORTANT

Les adhérents affiliés à un groupe local doivent remettre leur bulletin de souscription au responsable de ce groupe qui les centralisera et les transmettra ensuite au service des nouveautés.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à transmettre à :

Postiers Philatélistes - Nouveautés

B.P. n° 1 — 77350 LE MEE-SUR-SEINE

C.C.P. 12398-25 Paris

ou à remettre au responsable du groupe local

EUROPA 1976 tous pays

Je soussigné P.P. n°

demeurant

.....

désire recevoir séries EUROPA 1976 tous pays.

Ci-joint la somme de (30 F par série) à titre d'avance.

A le

(Signature)

CERES

DISTRIBUTEUR



LA POCHETTE **HAWID** est la découverte la plus sensationnelle en Philatélie

NOUVELLE PRESENTATION

EMBALLAGE PLASTIQUE SOUS VIDE

HAWID	EMBALLAGE BLEU	CERES
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 POCHETTES		
Réf.	Type	
P 1 20 × 24	SEMEUSE	1,50
P 2 20 × 26	BLASON AUCH	
P 3 22 × 26	JACQUART	
P 4 23 × 26	DULAC	

HAWID	EMBALLAGE BLEU	CERES
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 BANDES		
Réf.		
B 1 210 × 24	B 5 210 × 30	10,00
B 2 210 × 26	B 6 210 × 31	
B 3 210 × 27	B 7 210 × 32	
B 4 210 × 29	B 8 210 × 33	

HAWID	EMBALLAGE ROUGE	CERES
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 POCHETTES		
Réf.	Type	
P 5 24 × 40	MERSON Haut.	2,20
P 6 40 × 24	MERSON Larg.	
P 7 26 × 40	COMMÉM. Haut.	
P 8 40 × 26	COMMÉM. Larg.	

HAWID	EMBALLAGE ROUGE	CERES
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 BANDES		
Réf.		
B 9 210 × 36	B 13 210 × 44	13,00
B 10 210 × 39	B 14 210 × 48	
B 11 210 × 40	B 15 210 × 53	
B 12 210 × 41	B 16 210 × 55	

HAWID	EMBALLAGE VERT	CERES
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 POCHETTES		
Réf.	Type	
P 9 32 × 53	SPATIAL Haut.	3,80
P 10 53 × 32	SPATIAL Larg.	
P 13 41 × 53	TABEAU Haut.	
P 14 53 × 41	TABEAU Larg.	

HAWID	EMBALLAGE VERT	CERES
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 BANDES		
Réf.		
B 17 210 × 64		18,00
B 18 210 × 70		

AUTRES FORMATS PAR PAQUETS DE 25 POCHETTES

P 11 32 × 55	P.E.I.Q.I. Haut.	3,80
P 12 55 × 32	P.E.I.Q.I. Larg.	3,80
P 15 53 × 64	BLOC PHILATEC	7,50
	L'unité	0,75
P 16 130 × 32	Triptyque Sat. A.I.	9,00
	Diamant	9,00
	L'unité	0,90
P 17 130 × 41	Bande PHILATEC	9,00
	L'unité	0,90
P 18 26 × 36	haut. - Nations-Unies	2,20
P 19 36 × 26	larg. - Nations-Unies	2,20
P 20 27 × 40	haut. - Nations-Unies	2,20
P 21 40 × 27	larg. - Nations-Unies	2,20
P 22 30 × 40	haut. - Nations-Unies	2,20
P 23 40 × 30	larg. - Nations-Unies	2,20
P 24 30 × 41	haut. - Nations-Unies	3,20
P 25 41 × 30	larg. - Nations-Unies	3,20
P 26 26 × 32	haut. - Monaco	1,90
P 27 32 × 26	larg. - Monaco	1,90
P 28 31 × 40	haut. - Monaco	3,20
P 29 40 × 31	larg. - Monaco	3,20
P 30 31 × 53	haut. - Monaco	3,80
P 31 53 × 31	larg. - Monaco	3,80
P 32 40 × 40	Rallye - Monaco	4,00
P 33 48 × 53	haut. TAB. ARPHILA.	4,50
P 34 53 × 48	larg. TAB. ARPHILA.	4,50

AUTRES FORMATS PAR PAQUET DE 10 BANDES OU BLOCS

B 19 148 × 105	Pour blocs et cartes maximum	les 10	8,50	l'unité	1,50
B 20 165 × 95	Pour enveloppes 1 ^{er} jour	les 10	8,50	l'unité	1,50
B 21 185 × 95	Pour bloc spécial G. de la Tour	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 22 210 × 170	Pour divers blocs	les 10	15,00	l'unité	2,50
B 23 82 × 106	Tableaux (Bloc de quatre)	les 10	5,50	l'unité	0,90
B 24 106 × 82	Tableaux (Bloc de quatre)	les 10	5,50	l'unité	0,90
B 25 129 × 159	Blocs divers	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 26 159 × 129	Blocs divers	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 27 139 × 109	Bloc Strasbourg	les 10	8,50	l'unité	1,50
B 28 160 × 120	Blocs divers	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 29 220 × 140	Bloc « Paris »	les 10	15,00	l'unité	2,50
B 30 146 × 149	Bloc de 4 « Philatec » fusée	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 31 150 × 220	Bloc Pexip	les 10	18,00	l'unité	2,80

COLLE spéciale pour HAWID, extra ! le tube 3,50

LA TROUSSE HAWID-ASSORTIMENT. Prix spécial 12,50

Adressez vos commandes aux Services Marcophilie.

LES FLAMMES D'OBLITÉRATIONS ILLUSTRÉES ET ORDINAIRES "MAXIMUMS"

Les flammes sont classées en deux types :

- type A : flamme à droite,
- type B : flamme à gauche.

Les numéros indiqués sont ceux du catalogue Yvert et Tellier (Tome I - France).

I. - FLAMMES ILLUSTRÉES « MAXIMUMS »

- LA ROCHELLE (gare) 17 Charentes-Maritimes
Remparts, type A, n° 261.
- POITIERS gare (86) Vienne
Poitou-Charentes-Vendée, type B, n° timbre régional.
- NOISY-LE-SEC (93) Seine-Saint-Denis
Cités unies, type A, n°s 1556-1557.
- AVESNES-SUR-HELPE (59) Nord
Type A, n° 1221.
- EVRY (91) Essonne
Ville nouvelle, type B, n° timbre ville nouvelle.
- SAINT-ANDRE (59) Nord
Villes jumelées, type A, n°s 1637, 1638.
- MCNTPELLIER centralisateur (34) Hérault
S.N.C.F., type B, n°s 1802, 1024, 1488.
- LE THOLY (88) Vosges
Jonquilles, type A, n°s 1528, 1597.
- PEGOMAS (06) Alpes-Maritimes
Ses mimosas, ses jasmins, type B, n°s 1528, 1247, 1449.
- CHAMONIX (74) Haute-Savoie
Saut à ski, type A, n°s 1543, 334.
- POSTES AUX ARMEES
Exposition Philatélique Franco-Allemande, type A, n°s 1833, 1671.
- AMIENS R.P. (80) Somme
Maison de la Culture, type B, n° 1448.
- VERDUN (55) Meuse
Ses forts, type B, n°s 1484, 1053.
- ROUEN gare (76) Seine-Maritime
Exposition Philatélique, type B, n° 1833.
- BOUCHAIN (59) Nord
Villes jumelées, type A, n° 1753.
- NICE Centre de tri (06) Alpes-Maritimes
Festival du livre, type B, n° 971.
- SAINT-MACAIRES (49) Maine-et-Loire
Fêtes des fleurs, type B, n°s 1356, 1357.
- LE MANS gare (72) Sarthe
24 heures automobile, type B, n° 1761.
- PARIS R.P.
Salon de l'Agriculture, type B, n° 1778.

II. - FLAMMES ORDINAIRES « MAXIMUMS »

- DREUX (28) Eure-et-Loir
Type A, Nuit de la Marine, n^{os} 1325, 1717, 1674.
- PARIS 202
Anniversaire de la Légion d'Honneur, type A, n^o 997.
- BOURGES gare (18) Cher
Congrès des Pompiers du Cher, type A, n^o 1405.
- BORDEAUX R.P. (33) Gironde
Congrès des Donneurs de sang, type A, n^{os} 1220, 1716.
- BEAUVAIS R.P. (60) Oise
Nuit Institut Agricole, type A, n^o 1778.
- TOULOUSE R.P. (31) Haute-Garonne
Concours Régional Agricole, type A, n^o 1778.
- VELIZY-VILLACOUBLAY (78) Seine-et-Oise
Rallye touristique automobile, type A, n^o 1761.
- VERSAILLES Notre-Dame (78) Seine-et-Oise
Protection Civile, type A, n^o 1404.
- LIMOGES gare (87) Haute-Vienne
Exposition Napoléon à Rochechouart, type A, n^o 1776.
- ERNEE (53) Mayenne
Fête des Fleurs, type A, n^o 1357.
- CLUNY (71) Saône-et-Loire
Nuit des Arts et Métiers, type A, n^o 1691.
- ANGERS gare (49) Maine-et-Loire
Arts et Métiers, type A, n^o 1691
- COMBOURG (35) Ille-et-Vilaine
Fête des Fleurs, type A, n^{os} 1356, 1357, 1528.
- MARSEILLE 08 (13) Bouches-du-Rhône
Jeux Olympiques à travers le timbre poste, type A, n^{os} 1265, 1722.
- ROUBAIX Pal (59) Nord
Congrès Philatélique, type A, n^o 1783.
- CANNES - LA BOCCA (06) Alpes-Maritimes
Salon International du Rail, type A, n^o 1802.
- MONTROUGE Pal (92)
Salon de peinture, type A, n^o 1841.
- ASNIERES-SUR-SEINE (92)
Patinolre, type A, n^{os} 1675, 1546.
- GRENOBLE R.P. (38) Isère
Congrès de la Résistance, type A, n^o 1821
- ROANNE (42) Loire
Fête de la Jeunesse, type A, n^{os} 345, 346, 347.
- BELFORT Pl. d'Armes (90) Territoire de Belfort
Exposition philatélique, type B, n^{os} 1833, 1783.
- CONDE-SUR-L'ESCAUT (59) Nord
Prise de Condé par Louis XIV, type B, n^o 1656.

P. SOUCHON, Lyon.

PETITES ANNONCES

MONACO : Recherche sur lettre oblitérations 78 MONACO ; 78 MENTON : 78 ROQUEBRUNE. Marques postales jusqu'en 1861. Affranchissements mixtes types Sages et Charles III sur lettres MONACO. Entiers postaux oblitérés jusqu'en 1930. Toutes lettres oblitérations Daguin et oblitération sur lettres avant 1930.

Vends F.D.C. 1965 à 1969 en totalité.

Vends F.D.C. 1965 à 1975 en totalité.

Faire offre : M. CLAIRE M., 86, rue du 1^{er} Mars, 69100 VILLEURBANNE. Tél. Bureau (78) 27-71-20.

Avendre 146 épreuves de luxe France période 1971 à 1974 + Andorre 21 épreuves de luxe, cote totale 12 600 F. Prix demandé 3 500 F. S'adresser à M. GARCIA, président du Groupe de la Gironde, 13, allée Alfred-de-Musset, 33320 Le Taillan-Médoc.



NOTE D'INFORMATION

Les éditions NEL ont fait paraître l'ouvrage de : La poste aux chevaux de Paris et ses maîtres de Poste à travers les siècles au prix de 20 F plus port ; une ristourne de 20 % nous sera consentie pour toute commande de 50 exemplaires. Je suis disposé à centraliser les commandes éventuelles. S'adresser à : M. BAUBAN Philippe, Bureau P.T.T. Principal, 93501 PANTIN CEDEX.

Règlement à ordre de : Postiers Philatélistes, groupe départemental de Seine-Saint-Denis — C.C.P. La Source 32 317 80 V.



N'UTILISEZ PLUS DE TIMBRES DE COLLECTION

(Commémoratifs, surtaxe, tableaux...)

pour l'affranchissement des CIRCULATIONS

(Vœu adopté par l'Assemblée générale - Voir compte rendu)

COURRIERS - CONVOYEURS UTILISANT LE CACHET A DATE TYPE III DES AMBULANTS DE NUIT

A la demande de nombreux amis marcophiles, je viens signaler les différents services convoyeurs ayant utilisé ou utilisant un timbre-à-date type III d'ambulant de nuit.

Depuis la création des convoyeurs, mis à part les deux essais MONTPELLIER A CETTE et MACON A LYON, l'administration distinguait le convoyeur et l'ambulant pour la forme du cachet :

- cercle ondulé pour le convoyeur ;
- simple cercle pour l'ambulant de nuit ;
- forme octogonale pour l'ambulant de jour.

Une première exception : pendant la Grande Guerre, elle a utilisé le cachet circulaire type III sur la ligne n° 628 AMIENS A PARIS (nuit) pour l'aller, le 18-12-14, pour un courrier-convoyeur.

C'est après 1950 qu'apparaît ce même type III des ambulants sur quelques rares lignes du Midi. Ces cachets ont peu duré. Signalons ensuite l'essai BAR-LE-DUC A CHALONS-SUR-MARNE (ligne n° 687). Enfin, avec l'apparition en 1962-63 des nouveaux timbres en plastique, il semble que l'administration des P.T.T. n'ait plus respecté la règle initiale pour ce genre de cachets et utilise couramment des cachats à date circulaires.



En vue de faciliter la distinction des deux services, j'ai établi la liste à peu près complète des convoyeurs ayant utilisé ou utilisant le cachet type III des ambulants de nuit. Les numéros des lignes sont ceux du catalogue de M. Pothion (1966) et de ses additifs.

Je suis moi-même courrier-convoyeur depuis vingt ans, collectionne cachets ambulants et convoyeurs. Je tiens à souligner que beaucoup sont très communs, certains rares et d'autres très rares. L'Administration, souvent, supprime purement et simplement de services peu rentables, les remplace par des services adjudicataires. De plus, la fermeture automatique de bien des lignes S.N.C.F. entraîne la suppression de l'emploi du courrier-convoyeur. Je considère donc que les oblitérations propres, bien frappées et lisibles ont une valeur certaine et un avenir assuré.

N°	LIGNE	ALLER/ RETOUR		OBSERVATIONS
614	Albi à Toulouse	A	R	Signalé
615	Alès-Nîmes/Gard	A		
628	Amiens à Paris	A		
649 A	Aulnoye à Lille 1°	A		
649 B	Aulnoye à Paris 2°	A		
649 C	Aurillac à Brive	A		
649 D	Aurillac à Brive 2°	A		
649 E	Aurillac à Neussargues	A		
675	Bâle à Metz	A	R	
687	Bar-le-Duc à Châlons-sur-Marne	A	R	
688	Bar-le-Duc à Metz	A	R	Signalé (essai)
714 A	Bellegarde à Culoz	A		Signalé
714 B	Bellegarde à Genève		R	2 brigades A et B
714 C	Bellegarde à Lyon		R	
714 D	Bellegarde à Valence	A	R	2 brigades A et B
714 E	Bergerac à Bordeaux		R	
767	Bordeaux à Périgueux		R	
784	Bordeaux à Ussel		R	
784 A	Bort à Neussargues	A	R	
787	Bourg à Mouchard	A	R	
789	Bourges à Montluçon	A	R	
794	Breil à Nice	A	R	
818	Caen à Cherbourg	A	R	Signalé
822	Caen au Mans	A	R	Signalé
827	Caen à Paris	A	R	Signalé
833	Calais à Lille 1°	A	R	
850 A	Calais Maritime à Paris	A		
885 A	Châlons-sur-Marne à Metz	A	R	
893 A	Charleville-Mézières à Givet		R	
894 A	Chartres à Rambouillet	A	R	Très rare
902 A	Cherbourg à Coutances	A		24-11-67
944	Dijon à Metz	A	R	
1.007 A	Gourin à Lorient A		R	7-11-36
1.030 B	Hirson à Lille	A		3-4-68
1.062 A	Lille à Valenciennes 1°	A	R	
1.072 A	Limoges à Périgueux	A	R	
1.151	Marseille à Nice	A	R	
1.184 A	Metz à Sarrebourg (1)	A	R	Plastique
1.190 A	Metz à Thionville (1)	A	R	
1.208 B	Montpellier à Toulouse	A	R	Plastique
1.245	Nice à Vintimille	A	R	
1.412	Sète à Toulouse	A	R	
1.421	Tulle à Ussel 1°	A	R	
1.422	Tulle à Ussel 2°	A	R	
1.423	Tulle à Ussel 3°	A	R	

Je serais reconnaissant aux marcophiles ferroviaires, pouvant donner des compléments à mon article, de me les communiquer avec des dates précises. D'avance, je les remercie.

Jean GAUTHIER

33, avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape.

(1) Ne pas confondre ces deux nouveaux services avec les anciens convoyeurs d'Alsace-Lorraine mentionnés par M. Pothion.

FRANCE

OBLITERATIONS TYPOGRAPHIQUES POUR JOURNAUX

LES TIMBRES AU TYPE « SAGE » SURCHARGES : 1/2 CENTIME EN PLUS

Maintes fois, des amis philatélistes m'ont signalé être intrigués par cette griffe qui d'ailleurs frise de près une surcharge. Il m'a paru intéressant de publier les quelques renseignements que je possédais au sujet des timbres précités.

Une loi du 29 avril 1908 prévoyait que les journaux périodiques affranchis en numéraire, pouvaient bénéficier d'un tarif réduit, à la condition d'être « routés ». Précisons immédiatement ce terme. « Router », c'est effectuer le routage des journaux, imprimés, etc. Par exemple : router un envoi de prospectus. Mais pour plus de précision, que signifie maintenant le mot « routage » ? C'est l'action de grouper et de réunir en liasses par destination (par département et dans chaque département par ville importante) les imprimés, journaux, circulaires, prospectus, etc., confiés à la poste.

Pour un journal, un premier échelon de poids était fixé à 50 grammes. Les niveaux suivants s'échelonnaient de 25 grammes en 25 grammes. Le réseau postal étant divisé en « rayons » il convient de comprendre ce mot dans le sens que lui donne la locution usuelle « dans un rayon de dix ou vingt kilomètres ». Dès lors, le tarif des journaux « routés » s'élevait, dans le rayon limitrophe à 1/2 c. pour le premier niveau et 1/2 c. en plus par niveau supplémentaire.

Les messageries de presse ou les éditeurs de journaux expédiaient aux vendeurs situés dans les villes et dans les gares, des quantités variables de journaux qui étaient enrobés sous une bande unique. Les professionnels nomment ces paquets des « multiples ».

Les bandes de papier entourant ces journaux n'étaient pas comptabilisées dans les bordereaux habituels d'affranchissement en numéraire, mais faisaient l'objet de bordereaux spéciaux : elles étaient munies de timbres-poste représentant le montant des affranchissements dûs. Les services postaux eux-mêmes se chargeaient au préalable de cette opération.

Les éditeurs étaient tenus d'indiquer sur la bande le nombre d'exemplaires groupés dans l'envoi.

Pour tous les multiples contenant un nombre pair d'exemplaires il n'y avait aucun problème. Pour le premier niveau de poids les montants des ports étaient de :

- 1 C. pour 2 exemplaires de journaux,
- 2 C. pour 4 exemplaires de journaux,
- 3 C. pour 6 exemplaires de journaux, etc.

Par contre, pour les « multiples » constitués par des nombres impairs d'exemplaires, le prix des ports était de :

- 1 C. 1/2 pour 3 exemplaires,
- 2 C. 1/2 pour 5 exemplaires,
- 3 C. 1/2 pour 7 exemplaires, etc.

C'est devant cet état de choses que l'Administration des Postes instaura le cachet qui nous occupe : 1/2 c. en plus.

Prenons le cas d'un « multiple » de 5 exemplaires. Le port dans ce cas était de 2 C. 1/2. La bande était munie d'un timbre à 2 C. et de la griffe 1/2 C. en plus, mais apposée à côté du timbre, de manière à constituer et à attester le complément de port.

Ce règlement des Postes demeura en vigueur jusqu'en 1919, lors de la naissance du timbre de 1/2 C. (Yvert n° 157).

Notons que ces timbres étaient utilisés exclusivement par les services postaux qui les collaient eux-mêmes sur les bandes. Il devient ainsi plus compréhensible que le timbre-poste à 1/2 C. précité n'ait pas été de vente courante au public. En bonne logique il devrait être catalogué sous la rubrique « Timbres pour journaux » et non pas au n° 157.

En effet, puisqu'il s'agit ici du complément de taxe d'un timbre-poste, sa place est bien certainement au milieu de ceux-ci mais dans les timbres de journaux.

Il importe peu que cette marque soit frappée sur le timbre ou à côté : le catalogue Yvert mentionne d'ailleurs « mêmes cotes pour la surcharge à côté du timbre ».

Dans ce cas, le document entier est toujours souhaitable. On rencontre des exemplaires détachés, neufs, avec ou sans gomme, frappés de cette griffe ; ils présentent la particularité de ne pas être oblitérés, ce qui sous-entend que ces pièces n'ont pas été utilisées postalement. Maury signale même avoir trouvé des feuilles de timbres au type Sage où chaque timbre a reçu la griffe et il les intitule « essais faits par des employés désireux d'aller plus vite ».

P. DUSART,
de l'Académie de Philatélie.

L'AUTOMATION (suite)

Les essais de traitement du courrier

Premier essai à Orléans 02

Le 3 septembre 1973, le bureau d'Orléans 02 (dont dépend le C.T.A.) fut doté de deux machines à indexation manuelle : une SECAP sans numéro et une Hotchkiss numéro 14. Cependant, la machine 14, dont le numéro apparaissait faiblement au verso des enveloppes, fut changée le 14 septembre 1973 et remplacée par une numéro 3. Ce n° n'est interchangeable, ce qui fait que l'on ne peut « suivre » réellement une machine : le numéro pouvant être changé à volonté par le technicien chargé du fonctionnement et de l'entretien des machines. Celui en poste à Orléans 02 avait à notre connaissance 5 ou 6 numéros en réserve. Pourquoi a-t-il pris le 3 ? Certains ordres reçus ou hasard ? Cet essai fut interrompu le 30 octobre 1973, pour deux raisons :

1) les essais de transport du courrier C.T.A. → Orléans 02 et Orléans 02 → C.T.A. étaient concluants ;

2) la quantité de courrier traité à Orléans 02 était assez faible et ne permettait pas de poursuivre l'expérience.

Pour votre collection, il faut donc :

— une enveloppe indexée par la SECAP avec le cachet à date ou la flamme Orléans 02,

— une enveloppe indexée par la machine Hotchkiss numéro 14 avec le cachet à date ou la flamme Orléans 02,

— une enveloppe indexée par la machine Hotchkiss numéro 3 avec cachet à date ou flamme Orléans 02.

Si possible, ces enveloppes devront avoir des dates se rapprochant le plus des dates extrêmes d'utilisation et, pourquoi pas, les premier et dernier jours, soit :

— SECAP 3-9-73 - 30-10-73

— HOTCHKISS 14 3-9-73 - 14-09-73

— HOTCHKISS 3 14-9-73 - 30-10-73

Le ruban des machines était de couleur variable : l'indexation va du rouge vif à l'orange pâle.

A partir du 13 octobre, le volume du courrier transitant à Orléans 02 étant très insuffisant, une partie du courrier d'Orléans 01 fut amené, après oblitération, à Orléans 02 pour être indexé avant d'être remis dans le circuit normal.

Il faut donc :

— un pli SECAP avec oblitération Orléans 01 (dates 13-10 au 30-10),
— un pli Hotchkiss numéro 3 (mêmes dates).

Deuxième essai à la gare

A partir du 27 novembre 1973 une SECAP et l'Hotchkiss numéro 3 fonctionnèrent à Orléans gare pour l'indexation du courrier à l'arrivée.

Donc, il faut encore deux plis dans la collection :

- un pli SECAP,
- un pli Hotchkiss numéro 3.

Dates extrêmes : 27-11-73 - 4-12-73.

A signaler que les plis indexés par la machine Hotchkiss gardent la même couleur qu'à Orléans 02 (orange assez pâle), le ruban n'ayant pas été changé.

Troisième essai à la gare

A partir du 7 janvier 1974, une machine SECAP est de nouveau utilisée à la gare. Cette machine a fonctionné jusqu'à la fin du mois de février (dernière date connue : 23 février 1974).

Là encore, il faut au moins un pli de cette période ou si possible 2 se rapprochant le plus des dates extrêmes d'utilisation.

Traitement du courrier émanant des maisons commerciales habilitées à traiter le courrier

Tout d'abord, il faut savoir que pour être habilitée à faire traiter son courrier par le C.T.A., une maison commerciale doit répondre à deux impératifs :

- 1) justifier d'une certaine quantité de courrier ;
- 2) être équipée d'une imprimante dont les signes sont reconnus par la machine à trier.

Pour l'instant, ces maisons sont au nombre de 3.

- Banque Populaire Berry-Orléanais.
- E.D.F.
- Crédit Agricole.

Les plis de la B.P.B.O. ont commencé à être traités par le C.T.A. le 9 juillet 1973. On peut trouver des plis indexés par le L.I.A.P. et par toutes les machines à main du C.T.A. (Hotchkiss numéros 01 et 12 et SECAP).

Les plis E.D.F. sont indexés par le C.T.A. à partir du mois de juillet 1973. Première date connue, le 16 juillet 1973. Là encore on peut trouver des plis indexés par le L.I.A.P. et les indexations manuelles.

Les plis du Crédit Agricole. Premier jour, le 18 mars 1974 (première date connue).

A signaler que si l'E.D.F. et la B.P.B.O. ont des enveloppes à en-tête, ce n'est pas le cas pour le Crédit Agricole ayant des enveloppes format commercial à fenêtre, avec une oblitération mécanique type S.E.C.A.P., originaire de Saint-Jean-de-Braye.

Là encore, il faut un pli du L.I.A.P. et un pli indexé par chacune des indexeuses manuelles.

Les autres plis P.T.T. :

1) Tout d'abord, dans cette partie, il faut inclure les plis de service du C.T.A. Tous les plis émanant du C.T.A. sont oblitérés par un timbre à date de service (c'est-à-dire une étoile à la place de l'heure). On pourra donc trouver des plis avec chacune des machines manuelles du bureau. Ce bureau n'ayant pas d'imprimante, aucun des plis originaux du C.T.A. ne peut passer par le L.I.A.P.

2) Les plis de la comptabilité téléphonique. Ces plis ne sont plus indexés suivant l'ancien code. A partir du 25 mars, le code a changé (pour être en concordance avec le code Arcueil), donc nous ne trouverons que des plis avec le nouveau code (première date connue 10-4).

Nous reviendrons sur ce code dans un prochain chapitre.

Les plis des diverses manifestations du C.T.A. :

Pour notre première exposition les 22 et 23 septembre 1973, les postiers philatélistes avaient obtenu l'autorisation de faire indexer les souvenirs émis à cette occasion. Les plis ont bien entendu été indexés par des indexeuses manuelles des deux types. SECAP et Hotchkiss 01 et 12 (à peu près en quantités égales pour les 3 machines : 500 de chaque, grâce à l'amabilité de M. le Chef de Centre du C.T.A.).

Lors d'une journée « Portes Ouvertes » le 16 février 1974, les visiteurs avaient la possibilité de faire indexer des plis, toujours par les machines manuelles bien entendu. D'autre part, un dépliant était remis à la sortie, qui expliquait le fonctionnement du C.T.A.

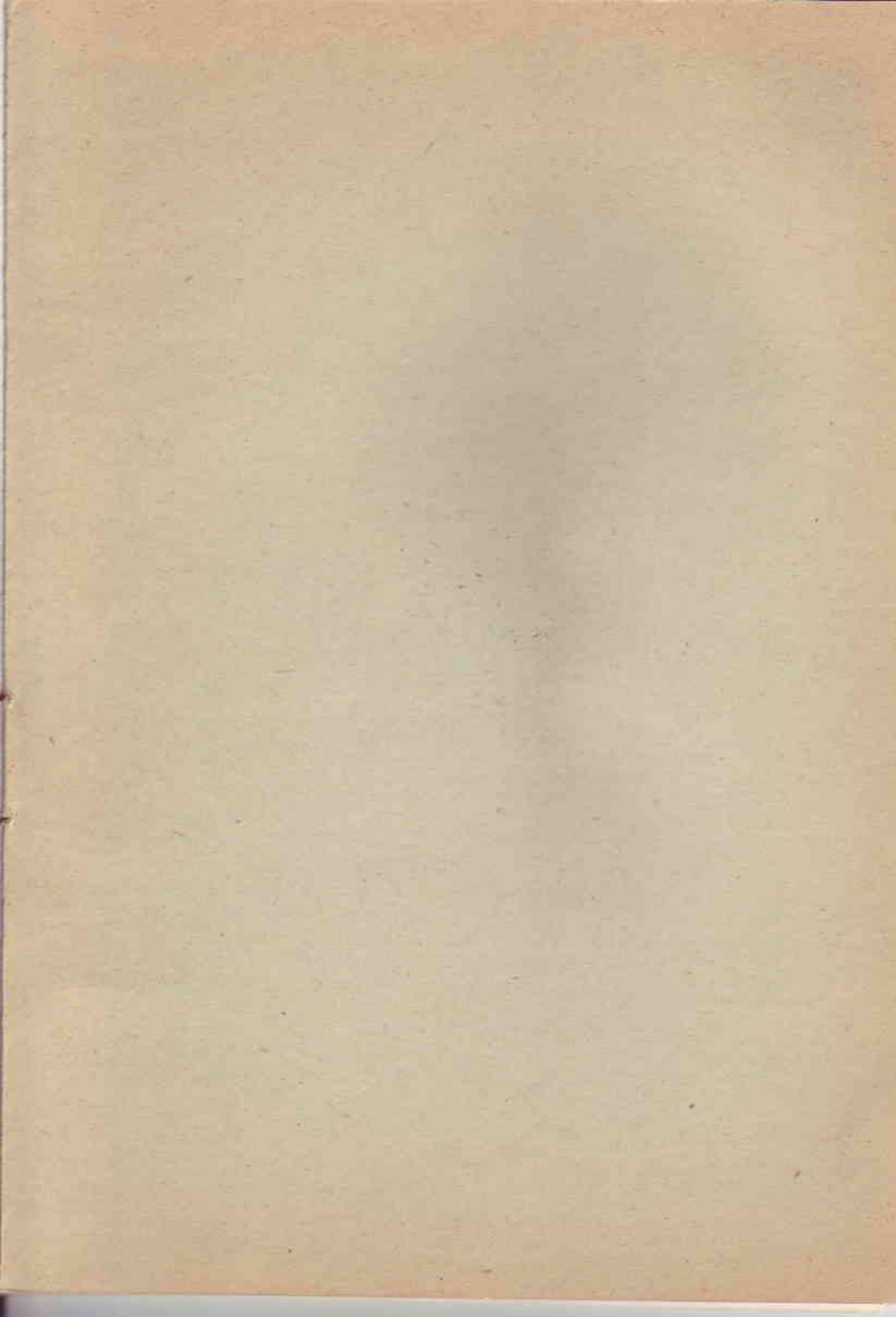
Pour la journée du timbre des 9 et 10 mars 1974, l'autorisation nous avait été également donnée de faire indexer des plis : ces plis sont la carte locale d'Orléans car, d'après les règlements de la fédération, les enveloppes nationales doivent être identiques dans toutes les villes organisatrices (pourtant, nous avons eu la surprise de voir des plis de la journée du timbre de Paris indexés).

Là encore, nous avons pu avoir des indexations des trois machines. Quelques plis ont été indexés d'une manière fantaisiste avec 23 barres, 22 ou 21, 41 000 au lieu de 47 000, etc.

Les 30 et 31 mars 1974 avait lieu à Orléans la troisième assemblée du G.U.V.F. jumelée à la première exposition en automatisation du tri du courrier. Là aussi, nous avons obtenu l'autorisation de faire procéder à une indexation par les trois machines (SECAP 01 et 12) malheureusement en quantités inégales.

(à suivre)

B. LEFEVRE,
Orléans.





Ouvert tous les jours, sauf le Mardi,
du 1er Mai au 15 Octobre,
de 10 à 12 heures et 14 à 18 heures 30.